



Championnat départemental de surf Pompiers des Pyrénées Atlantique 2026

Challenge ABBES-MAMILLON

Le challenge de surf ABBES-MARMILLON se déroulera le vendredi 16 octobre 2026 de 8h00 à 20h00 à SAINT JEAN DE LUZ.

Les bulletins d'inscription sont à compléter et à retourner à l'amicale d'Anglet avant le 5 Octobre 2026.

Ils devront être accompagnés d'une somme de 10 euros par personne, correspondant au petit déjeuner ainsi qu'au repas du midi.

Un apéritif dinatoire en guise de troisième mi-temps sera prévu à l'issue.

Lieu à définir.

Sommaire

1- PRÉSENTATION

2- PROGRAMME

3- LES ORGANISATEURS

4- RÈGLEMENT

5- FICHE D'INSCRIPTION

1- PRÉSENTATION

Le championnat de surf Stéphane Abbès / Jean-Louis Marmillon, permet de réunir tous les sapeurs-pompiers du département, professionnels ou volontaires, amoureux de l'océan.

Peu importe le niveau, l'essentiel réside dans ce moment de partage, d'échange et de sensations en dehors des centres de secours.

Non plus en tenue F1, rangers mais en maillot de bain et les pieds dans le sable.

Tous les compétiteurs se retrouveront pour cette compétition en la mémoire de Stéphane ABBES décédé en service commandé le 28 février 2008 dans une explosion de gaz, cour Lafayette à Lyon, et Jean-Louis MARMILLON sapeur-pompier d'Anglet, grand amoureux de l'océan, décédé suite à un arrêt cardiaque à son domicile.

Site :

Le site de compétition n'est actuellement pas encore défini, un arrêté est en cours de validation.

Barnums, tables, chaises seront mis à votre disposition pour profiter de cette journée dans les meilleures conditions. Des flammes permettront de délimiter la zone de compétition.

Une plancha est prévue pour le repas du midi ainsi qu'un stand boissons qui vous permettra de lutter contre la chaleur estivale et la déshydratation.

2- PROGRAMME DU CHAMPIONNAT :

- 8h00 : Emargement des participants

- 8h15 : Petit déjeuner

- 9h00 : Début de la compétition

- 12h/14h : Restauration

- 16h00 : Finale

- 18h00 : Fin de la compétition

- 19h00 : Réception et remise des prix

3- LES ORGANISATEURS

- *Amicales des sapeurs-pompiers d'Anglet et de St Jean de Luz*

C'est par le biais de notre amicale que sera effectuée l'avance des fonds.

- *Juges*

Rudy IDIART, Mathieu HARISMENDY, Mathieu MOURA, Titouan LE BRISSE, Bastien AUDAP, Jimmy HIRIGOYEN.

- *Sponsors*

Protest, Dafine, Dakine, Lehena école de surf, Ez Da Hawaï, la Marée des 5 Cantons

- *Trophée*

Entreprise SARL MARCEL.

4- RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Conditions de participation

Le challenge est strictement réservé aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SDIS 64 et aux détenteurs d'éventuelles wildcard.

Pour participer au championnat, les participants devront s'acquitter du montant de l'inscription, fournir une attestation d'adhésion à l'UDSP et posséder une combinaison.

ARTICLE 2 : Respect

Tous les surfeurs devront respecter les règles de sécurité et les horaires définis par les organisateurs. Le respect de l'environnement et des autres usagers de la plage est de rigueur également.

ARTICLE 3 : Aptitude

Pour participer au championnat, les compétiteurs devront être en bonne condition physique et respecter leurs compétences aquatiques.

De plus ils devront être à jour de leur visite médicale annuelle.

ARTICLE 4 : Sécurité

Les évaluateurs se réservent le droit de disqualifier un surfeur si celui-ci porte atteinte à la sécurité de l'épreuve ou au bon esprit de la compétition (règles de priorité etc.).

L'organisation fournit les lycras de couleur pour différencier les compétiteurs.

Avant le début de l'épreuve une démonstration de sauvetage au moyen d'un jet ski sera effectuée afin que chaque participant en prenne connaissance, si les conditions le nécessitent .

ARTICLE 5 : Notation

Aucune réclamation ne pourra être faite après notation de la série par les juges.

L'organisation se réserve le droit d'infliger des pénalités aux concurrents non respectueux du règlement.

ARTICLE 6 : Photos et vidéos

Les participants s'engagent à accepter les prises de vue ainsi que leur utilisation à titre informatif ou publicitaire. Des dérogations ou des restrictions peuvent être accordées au cas par cas pour des motifs professionnels fondés uniquement et à la condition qu'ils aient été présentés lors de l'inscription

Code des surfeurs

Respecte les autres
et tu seras respecté

PRIORITÉ



au plus à l'intérieur = au plus près de l'endroit où la vague casse

« NE PAS »



Taxer.

Snaker.

À LA RAME



Contourne le pic



Dans la zone d'impact, reste dans la mousse !

PENSE À COMMUNIQUER



Le premier debout ou sur la vague

annonce le côté (gauche ou droite)

TOUJOURS

Surfer à son niveau



Pas de grosses vagues avant d'être prêt

s'engager au démarrage

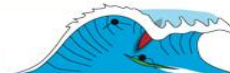


Rame fort

DANGER



Ne lâche pas ta planche, c'est un danger pour les autres



Le CLUB DE LA GLISSE

remercie Nat Young pour
la libre utilisation de son travail.

5-Fiche d'inscription

Fiche d'inscription <i>Clôture le 5 Octobre 2026</i> Championnat de surf S.P des Pyrénées Atlantiques Vendredi 16 octobre 2026

Nom :

Prénom :

Centre de secours :

N° de téléphone :

E-mail :

Tarif : - Inscription à la compétition : 10 euros (Petit déjeuner + repas du midi) ☐

- Repas du soir : ☐

Merci de retourner : l'attestation d'adhésion à l'UD, la fiche d'inscription le paiement par chèque ou espèces avant le 5 Octobre 2026 à l'ordre de « Amicale SP du BAB »

À l'adresse suivante : Amicale des sapeurs-pompiers du BAB. Centre de Secours d'Anglet, 3 avenue de la Butte aux Cailles 64600 ANGLET.

ATTESTATION D'APPARTENANCE à l'UDSP 64 à l'URSPAL et à la FNSPF

Championnat Départemental de SURF S.P Challenge ABBES-MARMILLON

Vendredi 16 octobre 2026

Département : 64 – SAINT JEAN DE LUZ

Centre de Secours :

Je soussigné(e), Capitaine Charles ALBUQUERQUE, Président de l'UDSP des PYRENEES-ATLANTIQUES (64).

Certifie que le personnel ci-dessous est à jour de sa cotisation au sein de notre association :

-
-
-
-
-

Fait à Pau le

Signature du Président de l'UDSP 64